

Nature en ville : un avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui pourra nourrir le Plan Biodiversité du Gouvernement et accélérer la dynamique de villes pionnières

Séance plénière du 11 juillet 2018

PUBLIÉ LE 11/07/2018

Alors que le Gouvernement présentait il y a une semaine son Plan Biodiversité, avec l'intégration de plusieurs actions visant à développer la biodiversité en milieu urbain, **le CESE a voté aujourd'hui son avis « Nature en ville : comment accélérer la dynamique ? »**, en présence du Ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot.

D'ici à 2050, 75% des citoyennes et des citoyens vivront en zone urbaine : imaginer et préparer la ville de demain constitue, dans ce contexte, un enjeu majeur. Dans les enquêtes d'opinion, l'accès à la nature en ville figure en tête des critères avancés par les Françaises et les Français pour définir la ville du futur. Cette problématique dépasse de loin la création d'un cadre vert : une meilleure intégration de la biodiversité en milieu urbain permet de lutter contre l'érosion de la biodiversité et de prévenir les effets du réchauffement climatique. Elle apporte également nombre de bénéfices sanitaires, sociaux et économiques.

Face à ces enjeux, **le CESE apporte une contribution qui permettra de nourrir le nouveau Plan Biodiversité, notamment l'axe « Développer la nature en ville et offrir à chaque citoyen un accès à la nature ». D'une manière plus générale, le CESE appelle à une accélération de la dynamique déjà amorcée par des villes pionnières et identifie dans ce projet d'avis des leviers concrets, associant toutes les parties prenantes, pour faire de la nature un élément structurant de l'aménagement urbain.**

Parmi ses préconisations phares, le CESE suggère notamment de :

Faire de l'enjeu biodiversité un enjeu majeur et partagé

Dans le cadre de la réforme constitutionnelle en cours, et comme le propose le Gouvernement, **le CESE recommande la prise en compte de l'érosion de la biodiversité, au même titre que l'enjeu climatique, dans l'article un de la Constitution.**

Afin de mieux connaître et faire connaître les bénéfices apportés par la nature en ville, le CESE préconise de **renforcer la recherche en France sur la nature en ville**, à travers par exemple la création d'un programme de recherche dédié au sein du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Le Conseil invite également au **renforcement des initiatives visant à reconnecter les citoyens avec la nature**, ainsi qu'à mieux soutenir des « expériences de nature » avec notamment le développement des sciences participatives, dans les écoles, les villes et les entreprises.

Intégrer l'enjeu biodiversité dans les différentes politiques publiques de la ville

La mobilisation interministérielle du Gouvernement pour l'annonce du Plan Biodiversité devrait favoriser une meilleure intégration au niveau national. **Au niveau local, prendre la mesure du phénomène de sa dégradation accélérée, suppose d'intégrer sans report la nature dans les différentes politiques de la ville** : agriculture urbaine, transport, aménagement du territoire, logement, santé, éclairage, etc.

Le CESE recommande, en amont de toute prise de décision, de procéder à une évaluation de l'impact du projet en matière de biodiversité.

Concernant le logement et afin de concilier densification et nature, il propose de réfléchir à des formes d'urbanisme moins consommatrices de foncier, une remise sur le marché d'une partie des trois millions de logements vacants, de conditionner les aides à la rénovation à la prise en compte de la nature, ou l'élaboration d'un dispositif pour recycler les friches industrielles urbaines.

Affirmer une politique nature en ville ambitieuse

Le CESE rappelle l'importance de mettre en place des stratégies ambitieuses et cohérentes à toutes les échelles, du national au local. Il propose **l'organisation d'un rendez-vous annuel « Nature en ville » afin de faire un point d'étape régulier sur les avancées collectives.**

Afin de **développer davantage d'espaces verts et bleus (aquatiques)**, il recommande aux villes de s'engager dans la désimperméabilisation d'espaces, de prévoir des règles de remplacement de jardins supprimés, d'élaborer un indicateur mesurant l'accessibilité des espaces verts (fondé sur leur proximité), de préserver les bois communaux en milieu urbain et les forêts publiques d'Île-de-France en leur attribuant le statut de forêts de protection.

La qualité de ces espaces est essentielle, et pour cela l'institution recommande une **gestion écologique de tous les espaces verts de la ville** (y compris les stades, terrains de sport et cimetières), **de veiller à ne pas fragiliser les continuités écologiques par les nuisances lumineuses** (éclairage permanent la nuit ou mal adapté). Le CESE encourage davantage de nature « comestible » en ville (plantation d'arbres nourriciers ; création de jardins collectifs et familiaux).

Faire de la nature un élément structurant de l'aménagement urbain

Le CESE appelle à des **politiques d'urbanisme plus incitatives**, intégrant la nature dans la programmation urbaine au même titre que d'autres enjeux comme la production de logements ou l'accessibilité des bâtiments. Les continuités écologiques doivent devenir des éléments centraux de l'aménagement urbain.

Alors que le plan gouvernemental prévoit la fixation d'une augmentation de la part de la surface végétalisée des villes à l'horizon 2020, le CESE invite à cibler cet objectif à 30 % d'espaces végétalisés en pleine terre, afin d'assurer les fonctionnalités écologiques attendues (captation de carbone, infiltration des eaux...).

Dans la lignée de l'objectif « zéro artificialisation nette » confirmé par le Gouvernement, le CESE recommande que toute destruction d'éléments naturels en milieu urbain s'accompagne dans la mesure du possible d'une renaturation. A la périphérie de la ville, et pour stopper son étalement, il propose notamment d'inverser la fiscalité pour qu'elle pèse davantage sur les usages fortement consommateurs d'espaces (parkings et centres commerciaux) et moins sur les espaces naturels et agricoles. Le CESE préconise également de promouvoir le bâtiment durable à biodiversité positive dans le cadre de toute opération urbaine.

Cet avis, rapporté par Annabelle JAEGER (Groupe des Personnalités Qualifiées), pour la section de l'environnement, présidée par Anne-Marie DUCROUX, a été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 11 juillet 2018.

L'avis a été adopté en plénière avec 118 voix pour et 39 abstentions.

Contact presse :

Juliette Prost

06 72 47 53 28

Juliette.prost@plead.fr